

Règlement financier - Année scolaire 2026-2027

ec.lemans.stliboire@ddec72.org

Ecole Saint Liboire – 155 av Rhin et Danube 72000 LE MANS

Le bureau OGEComposée de bénévoles (*Organisme de gestion des écoles catholiques*), lors de son conseil d'administration du 27 janvier 2026, a voté les tarifs suivants pour **l'année scolaire 2026-2027**.

MODE DE FACTURATION

Le règlement par prélèvement automatique a pour but de simplifier la gestion tant pour les familles que pour l'école. La première facturation (matériel pédagogique, fichiers éventuels, cantine, participation anticipée sur les sorties et projets) interviendra courant septembre, avec un règlement 4 jours plus tard. Les factures suivantes sont émises tous les 1^{er} du mois pour un règlement au 7 du mois. (de octobre à juillet).

CONTRIBUTION FAMILIALE et FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier : ils sont de **30 €** pour tout nouvel enfant inscrit, **15€** pour le 3ème, gratuit pour le 4ème (hors fratrie déjà présente à l'école). Ils sont non remboursables. Ils correspondent à des frais de gestion de l'inscription.

La contribution familiale a pour but de faire face aux frais de fonctionnement non couverts par l'État et les collectivités locales (frais de personnel, entretien des locaux, investissement mobilier, assurances...) et d'offrir aux élèves un cadre de travail adapté.

Dans un souci d'équité, la contribution est basée sur le quotient familial. Il sera nécessaire, pour déterminer votre tranche, de calculer votre quotient familial « école » QFE à partir de votre « **avis d'impôt sur le revenu 2025 (sur les revenus de l'année 2024)** »

La contribution est **payable sur 9 mois (d'octobre à juin)**.

Détermination du nombre de parts :

Le nombre de parts est celui qui se trouve sur votre ou vos avis d'imposition. Pour les familles dont les enfants sont sous la responsabilité financière des deux parents, merci de fournir les deux avis d'imposition.

QFE = Revenu fiscal de référence / Nombre de parts

Tranches	Valeur du quotient familial (QF)	Tarif mensuel par enfant (sur 9 mois)	Tarif annuel par enfant
A	< 5 830 €	37.58 €	338.22 €
B	5 830 - 8 690 €	47.90 €	431.10 €
C	8 690 - 12 190 €	57.18 €	514.62 €
D	12 190 - 16 510 €	62.82 €	565.38 €
E	16 510 - 21 760 €	67.04 €	603.36 €
F	21 760 – 28 120 €	70.70 €	636.30 €
G	28 120 - 35 940 €	73.86 €	664.74 €
H	> 35 940 €	76.80 €	691.20 €

3ème enfant : demi-tarif correspondant à la tranche de la famille. **4ème enfant et plus :** gratuité

La contribution familiale ne doit pas être un frein à une scolarité au sein notre école.

ACCUEIL – GARDERIE – ÉTUDE

Les tarifs seront les suivants : * **Accueil du matin :** de 7 h 30 à 8 h 20 **2,32 €**

* **Etude / Garderie :** de 16 h 45 à 18 h 30 **3,04 €**

Remarque : Régulièrement des enfants restent à l'étude après l'heure de fin. Une pénalité de **10 € par enfant** sera systématiquement appliquée après 18h30, le responsable de l'étude ne pouvant pas faire du temps de travail supplémentaire non rémunéré.

APEL

Les cotisations APEL seront prélevées début octobre pour les familles adhérentes.

CANTINE

Le tarif du repas de cantine est de 5,90 € pour tous les enfants.

Pour les familles de 3 enfants, le repas du 3ème sera facturé seulement 3,52 €

Rappels : Les repas sont facturés mensuellement par anticipation, avec régularisation en plus ou en moins sur la facture du mois suivant.

Les commandes se font le jeudi matin pour la semaine suivante (Attention, la commande pour la première semaine de retour de vacances se fait le dernier jeudi avant le départ en vacances).

Afin de ne pas gaspiller de repas, toutes les absences **prévues** à la cantine devront être notifiées par mail à cantinesaintliboire@gmail.com avant le mercredi soir pour la période du lundi au vendredi suivants afin que les repas ne soient pas commandés. Merci d'y noter nom, prénom, classe.

Quelque soit l'absence, les repas commandés seront facturés **3,52€**.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le matériel pédagogique est refacturé aux familles. Ce matériel correspond à :

1- Matériel collectif : photocopies, matériel arts visuels, renouvellement de jeux, location de livres, autres matériels...). Les montants sont arrêtés à la somme de :

- **22.64 € / par an et par enfant inscrit en maternelle :** toute petite, petite et moyenne section.
- **25.74 € / par an et par enfant inscrit en grande section**
- **39,12 € / par an et par enfant inscrit en primaire**

2- Matériel individuel : Les livres et fichiers de travail que les enfants garderont à la maison en fin d'année seront facturés aux parents en supplément. Si vous le désirez, vous pourrez commander les cahiers, porte-vues, crayons,... à partir du CP sur CMALISTE.fr à partir de début juillet.

(Quelques cahiers et fournitures spécifiques pourraient être commandés directement par l'école (ce matériel ne serait alors plus à commander individuellement par les familles). Leur facturation aux parents serait effectuée par classe à prix coûtant.)

Participation anticipée sur les sorties scolaires et projets exceptionnels

Une participation annuelle de 24,00 € sera demandée aux élèves de primaire.

Une participation annuelle de 16,00 € sera demandée aux élèves de maternelle (hormis TPS).

Elle servira à financer les différentes sorties au cours de l'année (cinéma, musée, sécurité routière, théâtre,...) et les projets de classe exceptionnels (intervenants artistiques, sportifs,...). Elle sera répartie sur 10 mois.

Le bureau OGEComposée de bénévoles